

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES**PROCES-VERBAL**

**Séance du 15 novembre 2011
à la Maison de commune**

Présidence: Mme Mercédès ASSAL

Membres présents :	65
Membres absents excusés :	15
Membres non excusés:	<u>0</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: MMES et MM Anne-Lise UDRY, Florence KASLIN, Nathalie LINIGER, Catherine BURKI, Catherine MORAND, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Malica SKRIJELJ, Charles-André BOLOMEY, Fabien MEZENEN, Reynold UDRY, Pierre BOREL, Michel PERRET, Otto LOOSLI, Ali YAHIAOUI, Karim LASSEB.

A 20h15, **Mme Mercédès ASSAL**, Présidente, souhaite le bonsoir à tous et ouvre la séance en rappelant que l'année passée, à la même époque, on vivait une soirée enneigée et aujourd'hui on a pu profiter d'une belle journée ensoleillée...serait-ce l'été indien palinzard ! Elle souhaite la bienvenue au Syndic, aux membres de la Municipalité, au secrétaire municipal, au boursier communal ainsi qu'aux conseillères et conseillers. Elle souhaite également une chaleureuse bienvenue au public qui, par sa présence à nos séances, fait preuve d'intérêt aux affaires liées à notre commune.

Elle salue également la presse qui est représentée par Mme Nina BRISSOT, du journal « Le Régional ».

Avant de procéder à l'appel, Mme la Présidente, informe qu'une liste d'inscription pour le repas de fin d'année, qui suivra la séance du Conseil du 13 décembre, va passer dans les rangs. Les conseillers sont encouragés à s'inscrire. L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum est atteint avec 65 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par la Présidente.

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente se doit de revenir sur les élections du 23 octobre 2011. La transmission des données a été une vraie catastrophe. La saisie se fait via un logiciel « Votelec ». Cette année le canton de Vaud a décidé que ce logiciel serait utilisé simultanément par toutes les communes. Il s'attendait à environ 1000 connexions, seulement, le système chargé et lent, a fini par agacer les utilisateurs qui ouvraient de nouvelles sessions sans avoir la possibilité de fermer les précédentes, ce qui a multiplié le nombre de sessions et a abouti à une "explosion" du système. Les communes ont eu droit à plusieurs explications peu convaincantes, finalement, une lettre a été envoyée par le Chef du service informatique du Canton de Vaud.

La Présidente en fait lecture :

« Le dépouillement des élections fédérales s'est déroulé dans des conditions très difficiles en raison des déficiences informatiques. Au cours de la journée de dimanche, le système a été confronté à une situation complexe et le service institutionnel n'a pas été en mesure d'informer régulièrement les différents bureaux. Par la présente je vous adresse mes excuses et remercie les communes pour leur engagement sans failles. » Signé Eric GOLAZ, Chef du département.

Elle tient à souligner également le travail formidable accompli par les deux vice-Présidents ainsi que par le personnel du greffe qui a dû rester jusqu'aux environs de 20h pour compléter les données. Un remerciement chaleureux et tout spécial à Mme Patricia PIANO dont le dévouement a permis de rassurer Mme la Préfète que la Présidente a eu en ligne à plusieurs reprises. Lors du second tour du 13 novembre 2011, heureusement, tout s'est bien déroulé. Les résultats ressortis du dernier scrutin sont:

Participation 45,5 % (très bon) avec 2303 bulletins rentrés

<i>Isabelle MORET</i>	<i>866 suffrages</i>
<i>Guy PARMELIN</i>	<i>782 suffrages</i>
<i>Luc RECORDON</i>	<i>1121 suffrages</i>
<i>Géraldine SAVARY</i>	<i>1181 suffrages</i>

Le 27 novembre 2011, la Présidente aura la responsabilité du bureau de vote pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

Le 9 octobre, elle a reçu un courrier de M. Jérôme AEBY adressé au Conseil communal et à la Municipalité dans lequel il soulève le problème de stationnement au Collège de Bois-Murat. Des dispositions ont été prises par la Municipalité qui a contacté la personne intéressée et s'est rendue sur place pour un constat. L'évaluation est en cours.

Mme la Présidente raconte le plaisir qu'elle a eu à représenter la commune dans diverses séances politiques. En date du 4 octobre, elle a assisté à la séance du Grand Conseil suite à l'invitation de Mme Jacqueline ROSTAND, députée.

Hier soir, 14 novembre, elle a pu assister à la séance du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, invitée par M. Gérard MOJON, Président de ladite commune.

Le 3 novembre, elle a eu le grand plaisir d'accueillir, en salle du Conseil, les "Jeunes citoyens d'Epalinges". A cette occasion, elle s'est exprimée sur les devoirs et les fonctions de notre Conseil communal en essayant de motiver les jeunes à participer aux séances. Les fonctions de l'exécutif leur ont été présentées par le Syndic, M. MISCHLER ainsi que par chacun de nos Municipaux in cor pore. M. Alexandre GOOD, secrétaire municipal a veillé au bon déroulement de cette soirée lors de laquelle un sympathique apéritif a été servi. Mme Heidi VIREDAZ a immortalisé ce moment par ses dons de photographe. Un repas très animé a suivi la manifestation.

Le 10 novembre, elle a rendu visite à une nouvelle nonagénaire, Mme Ruth BUCHLI. Cette dernière est née à Berne et a fait son 1^{er} voyage à Lausanne à 15 ans. Elle a poursuivi le cours de sa vie à Gstaad jusqu'à ce qu'elle décide de revenir vers sa famille à Lausanne. C'est au chœur mixte qu'elle a rencontré son mari et depuis 40 ans elle vit, heureuse, à Epalinges. Mme Mercédès ASSAL lui a souhaité le meilleur pour l'avenir.

La Présidente clôt les communications par une bonne nouvelle. Elle tient de façon prioritaire à faire part à l'assemblée du Conseil et, certains l'ont peut-être déjà remarqué, elle attend un

heureux événement pour l'an prochain. Applaudissements de l'assemblée. Dans le cas où elle serait dans l'obligation de manquer une séance, le 1^{er} vice-président assurera le remplacement. La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE

Mme Brigitte CROTТАZ souligne une erreur à la page 19, au dernier paragraphe : « des mains de l'ancien Président M. André OVERNEY, une **pétition déposée** et non pas une interpellation ». Remplacer également interpellation par « pétition » à la phrase suivante. Aucune autre remarque n'étant faite, la Présidente passe au vote à mains levées.

Avec cette correction le procès-verbal du 27 septembre 2011 est accepté à une évidente majorité avec remerciements à Mme Fabienne GHEZA.

3. BUDGET 2012 – APPROBATION

La parole est donnée à **M. Cédric DELAMADELEINE**, Président rapporteur de la commission des finances (au dossier).

La commission des finances rend attentif que le plan d'investissement 2012-2016 mentionné aux pages 105 et 106 comprend une erreur ; en effet, il y a lieu d'ajouter le montant de 320'000,- CHF pour la place de rebroussement du Grand-Chemin dans la colonne « planification des dépenses 2012 ». La commission des finances remercie MM MISCHER, Syndic et NIKLAUS, boursier communal pour la clarté des réponses apportées aux nombreuses questions posées par les commissaires.

Remerciements à M. Cédric DELAMADELEINE ainsi qu'aux membres de la commission pour leur travail.

- **M. Maurice MISCHLER**, Syndic souhaite apporter un complément d'information. Il est vrai que le budget 2012 présente une augmentation de charges pour l'entretien des immeubles, les raisons invoquées dans le rapport sont correctes, une telle hausse n'est pas une exception au regard des années précédentes. Entre le budget 2005-2006 l'augmentation était de 40% et entre le budget 2010-2011, de 23%. Si l'on compare les comptes 2010 et le budget 2011 l'augmentation est même de 34%. Les augmentations sont donc tout à fait comparables avec un taux de 31% entre le budget 2011 et celui de 2012. La 2^{ème} remarque concerne les prélèvements sur fonds et financements spéciaux ; le calcul effectué par M. Cédric DELAMADELEINE est basé sur le fond de réserve pour amortissements futurs uniquement, or il existe d'autres fonds de réserve possibles pour y effectuer des prélèvements. Ainsi au 31 décembre 2012, selon les projections, il resterait 7'900'000,- CHF sur les fonds de réserve et non 3'700'000,- CHF. Il rend attentif sur le fait que les années précédentes, cette pratique a

été régulièrement utilisée ce qui laisse une certaine manœuvre entre les dépenses et les recettes. Ainsi les années précédentes, il a été budgété des prélèvements sur ce compte et il a été possible de renflouer ces fonds. Bien entendu les fluctuations sont absolument imprévisibles quelle que soit la tendance de la Municipalité et la personnalité du responsable des finances.

La Présidente précise qu'elle procédera à la lecture du Budget 2012 chapitre par chapitre et groupe de comptes par groupe de comptes.

La discussion est ouverte.

- **M. Cédric DELAMADELEINE** prend note des explications de M. Maurice MISCHLER avec surprise puisqu'à la lecture du budget le montant de 3'700'000,- CHF a été articulé par ses soins. Il prend acte et est heureux de constater que ce montant est augmenté à 7'900'000,- CHF. Le but de ce rapport n'est pas de s'ériger politiquement contre une personne mais de préciser la marche de manœuvre.
- **M. Fabien LOI ZEDDA** : l'intervention de M. le Syndic a indirectement provoqué un petit débat. Il intervient au nom du parti Radical et ne doute pas de la sincérité du budget, ni de l'excellent travail de la COFIN. Selon l'évolution future, il rappelle aux conseillers que dans un délai de 2 ans il n'y aura pas d'autre possibilité que l'augmentation des impôts. Augmentation qui sera refusée par le groupe radical. Pour l'instant il se contentera de s'abstenir. Il attendait un geste de la Municipalité par rapport à la situation économique que traversent l'Europe et notre pays. Elle semble oublier que les recettes sont basées sur des rentrées fiscales supposées. La situation a changé et la suppression d'emplois a commencé. Le budget est correct et sincère, mais ne montre pas les intentions de prise en compte de la réalité actuelle. Il termine par une phrase très connue « si l'on a peur du changement, on a, et la peur et le changement ». De ce fait il ne faudra pas s'en rendre compte qu'en 2014 !
- **M. Félix SCHMIDT** ; au vu de l'importance de la question des fonds de réserve et financements spéciaux, il serait souhaitable que ces montants figurent les prochaines années dans le budget afin de clarifier la discussion et d'éviter les ambiguïtés.
- Au chapitre 18 « Transports publics » **M. Félix SCHMIDT** intervient car il a entendu dire que les abonnements généraux transmissibles seraient peut-être supprimés et ceux-ci figurent au budget. Qu'en est-il ?
- **M. Maurice MISCHLER** est surpris et n'a pas entendu parler de cette suppression et, un abonnement supplémentaire a même été rajouté au budget. Il va se renseigner.
- Au chapitre 43 « Service des travaux », **M. Laurent BALSIGER** demande si, dans le compte 4310.3143 « entretien et amélioration éclairage public », le Municipalité a prévu l'amélioration de l'éclairage du Bois de Menton qui est, reporté depuis 2 ans ?
- **M. Jean-Marc BAATARD** lui répond par l'affirmative que cette amélioration de l'éclairage du Bois de Menton est bel et bien au budget 2012.
- Au chapitre 45 « ordures ménagères et déchets » **M. Félix SCHMIDT** constate que la collecte des ordures deux fois par semaine, le transport et l'incinération à l'usine TRIDEL (équipée de la dernière technologie de traitement des fumées et résidus), coûte moins cher que la prestation de la déchetterie. Les quantités sont presque

équivalentes et cette énorme différence doit provoquer une réflexion de fond de la part de la Municipalité.

- **M. Jean-Marc BAATARD** remercie l'intervention de M. Félix SCHMIDT. Ce point est actuellement en discussion pour justifier le montant exorbitant demandé par l'entreprise qui gère la déchetterie. Son intervention fera avancer le dossier.
- **M. Marc VERAGUTH** souhaite un récapitulatif d'ajouts au plan d'investissements 2012/2016, p.104, signalé par la commission des finances dans le rapport.
- **M. Maurice MISCHLER** précise qu'il s'agit de la place de rebroussement au Grand-Chemin pour 320'000,- CHF et de la scène de la Croix-Blanche pour 60'000,- CHF.
- **M. Patrick ASSAL** remercie M. Fabien LOI ZEDDA pour son intervention qui lui paraît intéressante. Il a pris note du rapport de M. Cédric DELAMADELEINE qui informe d'une politique pro active en matière d'entretien des bâtiments et salue l'effort de la Municipalité, mais il voit une prévision d'augmentation de dépenses de 4'000'000,- CHF qui voudrait dire une prévision d'augmentation des recettes, donc d'impôts, du même montant, un peu trop optimiste. Il ne serait pas fâché de modérer la rapidité des investissements au cas où les revenus ne seraient pas aussi élevés.

La Présidente passe au vote du budget 2012.

A mains levées, **le budget 2012 est accepté à la majorité (7 abstentions).**

4. FIXATION DES PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENTS POUR LA LEGISLATURE 2011-2016 – APPROBATION

Préavis municipal no 20/2011

La parole est donnée à **M. Cédric DELAMADELEINE**, Président rapporteur de la commission des finances qui lit son rapport (au dossier).

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis no 20/2011.

A mains levées, **le préavis no 20/2011 est accepté à la majorité (1 abstention).**

5. AVENANT AU REGLEMENT DE POLICE DU 21 MARS 1969 (ajout d'un article) - APPROBATION

Préavis municipal no 21/2011

La parole est donnée à **M. André OVERNEY**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier).

Deux commissaires estiment que l'interdiction avant 9h est restrictive et qu'il conviendrait d'amender cet article en admettant la norme de 8h pour le début des travaux.

Après délibération le vote donne le résultat suivant :

Avant 9h et après 17h : 4 voix

Avant 8h et après 17h : 2 voix

La commission prend acte du fait que le règlement de police, datant de 1967, sera entièrement revu dans les mois à venir. La commission, au vu de ce qui précède, propose d'approuver le préavis no 20/2011 tel que proposé par la Municipalité.

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote.

A mains levées, **le préavis no 21/2011 est accepté à la majorité (5 non, 6 abstentions).**

6. ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE – REPONSE A LA MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER ERNEST CORBAZ, AU NOM DU GROUPE HORS-PARTI

Préavis municipal no22/2011

La parole est donnée à **M. André OVERNEY**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier).

La Présidente le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote du préavis no 22/2011.

A mains levées, **le préavis no 22/2011 est accepté à l'unanimité.**

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ **M. Maurice MISCHLER, syndic**

Pétition pour une circulation réglementée et contrôlée au Ch. des Boveresses : cette pétition a été signée par 52 résidents et reçue le 26 septembre 2011. La Municipalité l'a transmise à la commission ad hoc, le 26 octobre 2011, en application de l'article 46 du règlement du Conseil communal.

Concernant l'interpellation de Mme Brigitte CROTTAZ pour l'octroi d'une subvention communale pour l'acquisition d'un vélo électrique, la Municipalité a décidé de reconduire cette subvention de 300,- CHF au 01.12.2011 et sera désormais tacitement reconduite.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Conseil d'établissement : suite à son assemblée du 1^{er} novembre 2011, elle a désigné trois représentants. Dès lors le Conseil d'établissement est au complet. Pour mémoire ce Conseil est composé de douze personnes soit : trois représentants de l'école dont, le directeur, trois représentants des autorités communales dont deux conseillers communaux et le Municipal en charge du dicastère, trois représentants des milieux concernés par la vie de l'établissement, autorité scolaire, directrice de l'association de l'enfance d'Epalinges et responsable du service de l'animation des jeunes ainsi que de trois représentants de parents d'élèves.

Complexe scolaire de Bois-Murat, la commission de Gestion est intervenue à plusieurs reprises afin que la Municipalité mette en place un fonctionnement rationnel pour tous les usagers du parking du Collège de Bois-Murat. Le projet d'organisation de celui-ci a été mis en place en début de cette année sous l'égide de l'ancienne Municipalité avec le concours du service de Police. L'organisation consiste à créer une zone protégée par une barrière automatique pour les usagers réguliers du bâtiment, enseignants, éducatrices et employés communaux. Une zone de 11 places, située devant la barrière avec un horodateur, sera créée pour les visiteurs occasionnels ainsi que pour le dépôt et la prise en charge des enfants de la garderie. Il a été également prévu l'ouverture automatique de la barrière pour permettre aux membres des sociétés locales et aux usagers de la bibliothèque et de la ludothèque d'accéder gratuitement aux places de parc en fin d'après-midi, en soirée, le mercredi après-midi et le week-end. Enfin, il a fallu appliquer le même tarif à l'ensemble des usagers réguliers du parking situé dans la zone protégée par la barrière. Cette mise en service a été réalisée à la rentrée des vacances d'automne. L'horodateur sera en fonction à la fin de ce mois. A ce jour, mis à part quelques situations particulières, le système répond aux besoins des utilisateurs et également au souci de la commission de gestion. Le tarif actuel de 300,-CHF annuel reste trop attractif même si on est proche d'un arrêt de bus ou métro, la Municipalité envisagera de prendre des mesures afin de limiter l'attractivité de ce parking.

- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Service de la voirie, parcs et promenades : la population a certainement croisé un nouvel employé au service de la voirie. M. David BELOTTI est bénéficiaire d'une rente AI et effectue actuellement un stage de 3 mois. La Municipalité va essayer de lui trouver une place fixe à la voirie. Rémunéré à 50% par l'AI et à 50% par la commune. Non seulement l'aspect financier est à voir mais aussi l'aspect humain.

- **M. Alain MONOD, municipal**

Service du feu: la Municipalité a pris congé du capitaine Jean-Luc FAVRE qui, après 28 ans de bons et loyaux services, a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Lors de la cérémonie M. Maurice MISCHLER, Syndic a remis le symbole du commandement « casque rouge » à son successeur M. Yves GORKA, promu au grade de capitaine. Comme ces deux messieurs sont présents dans le public, il demande à l'assemblée de les féliciter par leurs applaudissements.

Piscine et salle de gymnastique de Bois-Murat : il confirme un vœu de la commission ad hoc pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine de Bois-Murat. La version définitive de la convention a été signée par les deux parties soit entre la commune et la SIREN (énergies renouvelables des Services industriels lausannois), ce qui fait que les panneaux pourront être posés au printemps 2012. Vu la surface, en dessous de 1000 m², une mise à l'enquête publique n'est pas nécessaire. D'autre part, le 27 septembre, il faisait part à l'assemblée du problème de glissance du carrelage avec trois possibilités de réparation. Finalement la solution intermédiaire a donné entière satisfaction c'est-à-dire « un micro gravage » permanent, les normes sont ainsi largement respectées. Bien entendu les enfants doivent tout de même respecter la sécurité et ne pas courir autour du bassin. Les plans définitifs pour la marquise de l'entrée du bâtiment de la piscine ont été signés la semaine dernière et celle-ci sera posée avant les fêtes de fin d'année.

A ce sujet, la Présidente voudrait remercier les enseignants de l'école du Chaugand, qui ont permis à un élève, de retrouver 15 jours après, une médaille perdue dans les installations de la piscine avant les vacances.

- **M. Bernard KRATTINGER, municipal**
Interface bus/m2 des Croisettes : il porte à la connaissance de l'assemblée de l'arrivée du Car Postal ligne 435 (Thierrens-Chalet-à-Gobet) dès le prochain changement d'horaire soit le 11.12.2011. Cette modification de parcours de cette ligne était souhaitable vu le transbordement des passagers jusqu'au Chalet-à-Gobet et la difficulté de concilier les horaires de l'arrivée du bus no 45. L'arrêt prévu pour cette nouvelle ligne sera celui utilisé par les bus de substitution en cas de panne consécutive du métro. Lors de l'utilisation de cet arrêt par les bus de substitution, un arrêt provisoire à côté de l'abri à vélos pourra être utilisé par le Car Postal no 435.
- **Mme Brigitte CROTTAZ** remercie la Municipalité d'avoir reconduit la subvention communale à l'achat d'un vélo électrique de 300,- CHF.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- **M. René LERESCHE** dépose un vœu concernant la circulation à Epalinges. L'assemblée a certainement remarqué qu'il y a déjà quelque temps, plusieurs conducteurs conduisent et se conduisent comme des « mufles », faisant fi des règles élémentaires de la loi sur la circulation routière. Ce constat est surtout criant à la route du Village ainsi que sur le plat de la Croix-Blanche. Il se trouve que sur ce dernier axe il y a deux écoles : le collège de la Croix-Blanche au nord-est et le collège de l'Ofréquaz au sud-ouest ce qui signifie qu'entre ces deux collèges, beaucoup d'enfants se déplacent en tant que piétons. C'est pourquoi il dépose le vœu suivant :
« La Municipalité peut-elle étudier les possibilités à mettre en place pour sécuriser ce secteur afin de calmer l'ardeur de certains conducteurs situé entre le Ch. Marcel Regamey et ch. de l'Eglise sur l'axe de la route de la Croix-Blanche, mes remarques s'appliquent également à la route du Village ».
- **M. Olivier VERAGUTH** dépose un postulat. La salle de société dans le plus récent des bâtiments de la Voirie est maintenant utilisée de façon régulière. Parmi ses utilisateurs, on compte l'Harmonie municipale et son école de musique. Si la première est composée majoritairement de personnes adultes, l'école, elle, n'a que peu d'élèves majeurs. Sur un total d'environ 150, une quarantaine d'entre eux ont leur cours dans ce bâtiment et ont entre 7 et 17 ans. Les jours se raccourcissant, il est apparu que le chemin que doivent emprunter ces jeunes musiciens est très sombre. S'il est vrai que le 1^{er} tronçon du ch. du Bois-de-la-Chapelle, entre le croisement avec le Ch. de Sylvana et le Ch. du Giziaux et la sortie de la déchetterie, est pourvu d'éclairage public, celui-ci est faible et ne permet pas une grande visibilité. De plus, la proximité de la forêt n'est pas pour rassurer l'imagination débordante de ces musiciens en herbe. Quant au dernier tronçon, l'enfermement offert par la forêt permet de contenir un peu la lumière, sans toutefois assurer une visibilité suffisante. Ainsi afin de garantir une plus grande sécurité aux piétons du Ch. du Bois-de-la-Chapelle, il dépose le postulat suivant :

« Je demande à la Municipalité de prendre les mesures nécessaires en matière d'éclairage public afin de rendre le ch. du Bois-de-la-Chapelle plus sûr pour les piétons ».

La Présidente rappelle que selon l'article 66 du règlement, l'assemblée doit voter pour la prise en considération de ce postulat.

- **M. Maurice MISCHLER** est tout à fait d'accord d'entrer en matière tout en sachant que cela a un coût !

La Présidente passe au vote pour la prise en considération de ce postulat.

A mains levées **la prise en considération du postulat déposé par M. Olivier VERAGUTH est acceptée à la majorité (2 abstentions).**

La discussion n'est plus demandée.

La Présidente donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil le 13 décembre prochain à 18h30 ainsi qu'au souper qui suivra, et espère que tout le monde s'est inscrit. Elle remercie les membres du Conseil pour l'esprit constructif qui a régné lors de cette séance et la clôt à 21h25.

Epalinges, le 22 novembre 2011

La Présidente :

La Secrétaire

Mercédès ASSAL

Françoise AUBERT